

à l'ouverture de la session, ainsi que sur la proposition d'amendement de M. Drew et sur la proposition de sous-amendement de M. Coldwell.

**M. Gordon Graydon (Peel):** Monsieur l'Orateur, le rôle de conseiller parlementaire que j'ai eu le privilège et l'honneur de remplir auprès de la délégation canadienne à la cinquième Assemblée générale des Nations Unies à New York, m'impose le devoir de dire quelques mots, au début de mon humble discours sur les affaires étrangères, au sujet de la composition de la délégation canadienne. Le fait que les représentants canadiens sont affiliés à divers partis indique, dans une certaine mesure, que les gens, où qu'ils siègent au Parlement, souhaitent sincèrement que le Canada s'exprime, autant qu'il est humainement possible de le faire, d'une voix uniforme aux conférences de paix tenues dans le monde entier. Bien entendu, ce serait se moquer des faits, — d'ailleurs le présent débat l'a déjà démontré, — de déclarer que tous les partis sont d'accord sur tous les aspects de la politique étrangère canadienne. On a raison d'affirmer, cependant, que la présence de représentants de tous les partis élus au parlement inculque un sentiment de responsabilité, sérieux et réel, à chaque groupe politique qui participe à l'expérience émouvante que sont les conclaves des Nations Unies. Au surplus, en y assistant, chaque parti prend connaissance des considérations fondamentales et de l'atmosphère dont la politique étrangère du gouvernement s'inspire et sur lesquelles elle s'appuie.

Contrairement à nos voisins du Sud où la délégation comprend des représentants des deux partis, — les délégués républicains jouissant du plein droit de vote et exposant la politique du gouvernement au même titre que leurs collègues démocratiques, — les représentants de l'opposition canadienne ne sont pas délégués, selon l'acception du terme. Nous remplissons simplement le rôle de conseillers parlementaires. Nous ne prenons aucune initiative et n'assumons aucune responsabilité à l'égard de la politique étrangère canadienne, rôle qui appartient, d'ailleurs, au gouvernement au pouvoir. Nous assistons, cependant, à toutes les délibérations de la délégation et sommes libres d'y participer à notre guise. Aucune restriction, aucune entrave n'est donc imposée au rôle que nous attribue la constitution, celui de critiquer le gouvernement dans les domaines intérieur et extérieur. Cette façon de procéder est la plus sensée, la plus pratique, et de beaucoup, que j'aie vue aux quatre réunions des Nations Unies auxquelles j'ai eu le privilège de prendre part.

Tout le monde sait que l'avenir des Nations Unies est peu assuré surtout parce qu'elles ont dû fonctionner dans des circonstances presque impossibles. L'insuccès auquel s'est butée l'ONU en essayant d'imposer au monde d'après-guerre un régime durable de sécurité collective nous rappelle qu'à son origine, elle devait fonctionner dans un monde uni et non dans un monde divisé par deux modes de vie contraires et violemment antagonistes. Elle était censée discipliner, au moyen de l'influence collective des autres, tout État agité, tourmenté et ambitieux au caractère agressif. Il suffit d'examiner superficiellement les affaires internationales pour se rendre compte que de très graves problèmes se posent lorsque presque la moitié de l'univers tente de discipliner l'autre moitié sous des auspices pacifiques. A ces éléments s'ajoutent la mésentente qui règne au sein des nations victorieuses au sujet de traités de paix appropriés avec les puissances vaincues ainsi que la présence ici et là d'un Cominform pernicieux qui cherche à saper les nations libres dans leurs fondements, à semer la trahison derrière leurs lignes et à renverser au moyen de la terreur, de la force brutale et de la haine, les gouvernements qui siègent avec les Soviets au sein des conseils de l'univers. Il devient alors très clair jusqu'à quel point la crainte, la mésentente et la méfiance se sont alliées à l'abus du privilège de veto en vue de paralyser la tentative d'effectuer une paix durable. L'ONU reste, cependant, le seul organisme de portée mondiale où les nations puissent encore exposer leurs griefs sans le recours aux armes. Il est donc naturel que le monde hésite à l'abandonner. C'est peut-être ce qui explique, en partie, le fait inexorable et inflexible que pas une seule des soixante nations affiliées à l'Organisation ait jamais cessé d'en être membre tandis que bon nombre de pays attendent avec impatience d'y être admis. Voilà, à mon humble avis, un état de choses qui revêt une importance collective peu ordinaire.

Après avoir, à divers titres, assisté aux réunions des Nations Unies depuis six ans, force m'est de reconnaître que, parfois, on y plane un peu trop dans les nuages et que la façon dont on y aborde les problèmes internationaux manque de sens pratique. Ainsi, lorsqu'il s'agit de traiter avec ces hommes de derrière le rideau de fer, qui sont passés maîtres en l'art de voir les choses sous leur vrai jour, il importe de ne jamais perdre de vue les réalités de la situation. Ce sont des hommes durs et désespérés qui, prêts à tout risquer pour accroître leur puissance, réclament la paix aux tribunes internationales mais qui, pour faire croître ailleurs leurs